



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dix-neuvième session

Bangkok et en ligne, 15-19 mai 2023

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission : réduction des risques de catastrophe

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa septième session

Résumé

La septième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes s'est tenu à Istanbul (Turquie) le 7 décembre 2022. Le Conseil d'administration a abordé les activités programmatiques et techniques ainsi que les questions administratives et financières du Centre.

Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités du Centre depuis sa sixième session et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Centre. Il a noté qu'en raison de l'insuffisance des ressources financières, seules certaines activités figurant dans le programme de travail du Centre pour 2021-2022 avaient pu être mises en œuvre, et approuvé le programme de travail révisé du Centre pour 2023.

Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la situation administrative et financière du Centre. Il a remercié le Gouvernement de la République islamique d'Iran des généreuses contributions financières et contributions volontaires en nature faites à ce jour à l'appui de la création et du fonctionnement du Centre. Il a remercié également le Cambodge ainsi que Macao (Chine) pour leurs précieuses contributions financières au Centre. Il a pris note de la situation financière du Centre et accueilli avec satisfaction l'engagement verbal du représentant de la République islamique d'Iran concernant le versement prochain d'un montant de 1,3 million de dollars en faveur du Centre et exprimé l'espoir que toutes les contributions en attente seraient versées dès que possible.

Le Conseil d'administration a encouragé le Gouvernement du pays hôte, la République islamique d'Iran, à continuer d'apporter son précieux soutien au Centre. Il a invité les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à mobiliser des aides financières ou en nature pour appuyer le Centre et à jouer un rôle actif dans l'exécution de son programme de travail.

Le Conseil d'administration a élu le représentant de la Turquie Président et le représentant du Tadjikistan Vice-Président pour la septième session et jusqu'à la huitième session du Conseil d'administration.

* ESCAP/79/1/Rev.2.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision 1

Le Conseil d'administration élit le représentant de la Türkiye Président et le représentant du Tadjikistan Vice-Président pour la septième session et jusqu'à la huitième session du Conseil d'administration.

Décision 2

Le Conseil d'administration prend note du rapport sur les activités du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes depuis sa sixième session et se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Centre. Le Conseil d'administration note qu'en raison de l'insuffisance des ressources financières, seules certaines activités figurant dans le programme de travail du Centre pour 2021-2022 ont pu être mises en œuvre, et approuve le programme de travail révisé du Centre pour 2023.

Décision 3

Le Conseil d'administration note que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à sa soixante-dix-huitième session, a approuvé le Plan d'action régional sur les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique qui avait été élaboré par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en étroite collaboration et consultation avec les pays de la région et avec des experts régionaux et internationaux, et prie le Centre de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'action régional dans le cadre de son mandat et dans la mesure des fonds disponibles. Le Conseil d'administration encourage les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action régional pour réduire les risques et atténuer les répercussions négatives des tempêtes de sable et de poussière dans la région.

Décision 4

Le Conseil d'administration prend note des recommandations issues de la réunion consultative de haut niveau sur la gestion des informations relatives aux catastrophes, qui s'est tenue à Istanbul (Türkiye) les 6 et 7 décembre 2022, et souligne l'importance d'évaluations des risques efficaces et de prévisions, d'un suivi et d'une alerte précoce basés sur les effets afin de mieux prévenir et réduire les risques de catastrophe, renforcer la résilience et soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Conseil d'administration recommande que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes tienne compte de ces recommandations dans son prochain programme de travail et d'activités dans le cadre du mandat et du champ d'action qui lui ont été donnés, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Décision 5

Le Conseil d'administration prend note du rapport sur la situation administrative et financière du Centre Asie-Pacifique pour le développement

de la gestion de l'information sur les catastrophes. Il remercie le Gouvernement de la République islamique d'Iran des généreuses contributions financières et contributions volontaires en nature en faveur de la création et de la mise en service du Centre. Il remercie également le Cambodge ainsi que de Macao (Chine) pour leurs précieuses contributions financières au Centre. Le Conseil d'administration prend note de la situation financière actuelle du Centre et accueille avec satisfaction l'engagement verbal du représentant de la République islamique d'Iran concernant le versement prochain d'un montant de 1,3 million de dollars en faveur du Centre et exprime l'espoir que toutes les contributions en attente seront versées dès que possible.

Décision 6

Le Conseil d'administration, au vu du rapport du secrétariat sur la situation financière du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, prie le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de fournir une mise à jour écrite de la situation financière du Centre d'ici au 31 mars 2023, de manière à fournir les informations les plus récentes à la Commission à sa soixante-dix-neuvième session.

Le Conseil d'administration prie également le secrétariat de poursuivre ses consultations avec le pays hôte du Centre en vue de faciliter davantage le versement des contributions et la mobilisation de ressources supplémentaires et d'améliorer la visibilité du Centre. Le Conseil d'administration invite les membres et les membres associés de la Commission à mobiliser des aides financières ou en nature pour le Centre et à jouer un rôle actif dans l'exécution et la mise en œuvre de son programme de travail.

Décision 7

Le Conseil d'administration, ayant examiné le projet de compte rendu des débats distribué à ses membres après la clôture de la septième session, approuve ledit compte rendu et convient de soumettre le rapport final sur les travaux de sa septième session à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à sa soixante-dix-neuvième session, pour approbation.

Décision 8

Le Conseil d'administration se félicite de l'offre faite par le Gouvernement du Tadjikistan d'accueillir sa huitième session, à une date qui sera déterminée en consultation avec le Président et les représentant(e)s du pays hôte. Le Conseil d'administration exprime sa profonde gratitude et sa reconnaissance au Gouvernement de la Türkiye qui a accueilli la septième session du Conseil d'administration et la réunion consultative de haut niveau sur la gestion des informations relatives aux catastrophes.

II. Compte rendu des travaux

A. Activités du Centre depuis la sixième session du Conseil d'administration, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail stratégique du Centre et de son programme de travail pour l'exercice biennal 2021-2022 (point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les activités menées par le Centre depuis sa sixième session. Le secrétariat a informé le Conseil d'administration de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail stratégique du Centre ainsi que de son programme de travail pour l'exercice biennal 2021-2022, qui comprenait les programmes et

les activités dans trois domaines en lien avec les résultats à long terme du programme stratégique, à savoir : une plus grande mise à disposition des informations relatives aux risques ; l'amélioration de la capacité à collecter et à appliquer ces informations ; le renforcement de la coopération régionale.

3. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités du Centre depuis la sixième session du Conseil d'administration.

4. Le (la) représentant(e) de l'Inde a remercié la Commission, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et l'Autorité turque de gestion des situations d'urgence et des catastrophes de la Türkiye d'avoir organisé la septième session du Conseil d'administration du Centre et félicité les représentants du Tadjikistan et de la Türkiye élus respectivement Président et Vice-Président de la session. Il (elle) a rendu compte des réalisations de l'Inde dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et indiqué que la loi relative à la gestion des catastrophes, la politique nationale sur la gestion des catastrophes et le plan de gestion des catastrophes constituaient un cadre pour rendre l'Inde sûre et résiliente aux catastrophes. En outre, le Gouvernement avait mis en place la Force nationale d'intervention en cas de catastrophe, le Dispositif indien d'alerte rapide en cas de tsunami et le Centre national indien pour les services d'information océanographique, et il utilisait le protocole commun d'alerte pour mettre en relation les organismes générateurs d'alertes avec les responsables de la gestion des catastrophes et les prestataires de services téléphoniques en vue de la diffusion d'alertes géociblées en langues vernaculaires par SMS en temps quasi réel avec le moins d'intervention humaine possible. Le Gouvernement mettait également en œuvre un programme à grande échelle appelé Aapda Mitra pour renforcer la capacité des communautés locales à se préparer aux catastrophes et à intervenir en cas de catastrophe. En outre, le Gouvernement s'était engagé à atteindre les priorités et les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans le cadre d'activités systématiques et institutionnelles. Il jouait également un rôle de premier plan dans le renforcement de la coopération entre les pays de l'Asie du Sud visant à réduire les pertes dues aux catastrophes et avait lancé la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes lors du Sommet Action Climat 2019.

5. Le (la) représentant(e) de la République islamique d'Iran a remercié la Türkiye d'avoir accueilli et présidé la septième session du Conseil d'administration. Il (elle) a dit qu'il était urgent de prendre des mesures visant à réduire les risques de catastrophe et mis en évidence les vulnérabilités communes des pays de la région Asie-Pacifique qui avaient entravé la réalisation des objectifs de développement durable et conduit à des situations humanitaires urgentes qui appelaient des efforts supplémentaires pour réduire les risques de catastrophe, mais qui avaient également renforcé la résilience aux niveaux local, national, régional et international. Il était très important que les membres et les membres associés de la CESAP mettent l'accent sur la collaboration et les partenariats, notamment en soutenant les travaux et le mandat du Centre. Le Centre cartographique national de la République islamique d'Iran, qui était un organe subsidiaire de l'Organisation du plan et du budget, était un organe de décision dans le domaine de la cartographie et de l'information spatiale et des infrastructures et dispositifs connexes au niveau national et jouait un rôle de premier plan parmi les organes directeurs du pays. Le (la) représentant(e) a proposé que le Conseil d'administration envisage : de créer une infrastructure régionale de données spatiales comme méthode convenue de partage de cartes et d'informations spatiales sur la gestion des risques de catastrophe ; d'élaborer et de présenter des cartes d'infrastructure et des cartes thématiques à l'aide de systèmes d'information géospatiale afin de

réduire les effets des risques causés par les catastrophes ; de prendre des mesures internationales multilatérales visant à réduire les facteurs à l'origine des tempêtes de sable et de poussière ; de partager des données géospatiales pour définir différents projets géodynamiques communs dans la région ; de mettre au point une base de données complète pour mettre en commun des données, améliorer la précision des modèles prédictifs des inondations et concevoir des services nationaux et régionaux de prévision des crues. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait manifesté un fort soutien aux travaux du Centre, notamment par la mise à disposition de fonds : 1,3 million de dollars seraient versés au Centre avant la fin de 2022. Le (la) représentant(e) de la République islamique d'Iran a invité les membres de la CESAP à envisager de soutenir les activités du Centre, notamment en lui fournissant des fonds.

6. Le (la) représentant(e) de la Türkiye et le Président de la septième session du Conseil d'administration ont souligné que la réunion consultative de haut niveau sur la gestion des informations relatives aux catastrophes, qui s'est tenue à Istanbul (Türkiye) les 6 et 7 décembre 2022, avait permis aux participant(e)s de différents pays et organisations, notamment l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de coopération et de développement économiques, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres. Le Gouvernement de la Türkiye estimait que la coopération dans la région était importante, non seulement dans la gestion des opérations en cas de catastrophe mais aussi dans d'autres domaines. À ce sujet, le (la) représentant(e) de la Türkiye a annoncé que l'Autorité turque de gestion des situations d'urgence et des catastrophes avait signé un mémorandum d'accord avec l'Autorité nationale de gestion des catastrophes des Maldives en vue d'une future coopération sur la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. La Türkiye avait des équipes au Bangladesh et au Pakistan et fournissait une aide humanitaire dans le cadre des activités d'intervention face aux inondations qui avaient eu lieu au Pakistan en 2022.

B. Rapport sur les résultats de la réunion consultative de haut niveau sur la gestion de l'information sur les catastrophes, tenue à Istanbul (Türkiye), les 6 et 7 décembre 2022 (point 3 de l'ordre du jour)

7. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les principaux résultats de la réunion consultative de haut niveau sur la gestion des informations relatives aux catastrophes, tenue à Istanbul (Türkiye) les 6 et 7 décembre 2022, qui comprenait un résumé des débats qui s'étaient tenus et des recommandations qui avaient été formulées lors de la réunion consultative de haut niveau. Le Conseil d'administration a pris note des recommandations (voir annexe II).

C. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre (point 4 de l'ordre du jour)

8. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la situation administrative et financière du Centre.

9. Le Conseil d'administration a noté que la situation financière du Centre expliquait pourquoi celui-ci n'avait pas été en mesure de réaliser pleinement le programme de travail approuvé pour l'exercice biennal 2021-2022. Il a noté également que le paiement au Centre de la totalité des montants annoncés pour 2021, 2022 et 2023 par le Gouvernement hôte permettrait au Centre de poursuivre ses opérations et ses activités en 2023 sur la base du programme de travail proposé pour cette année. La réception complète et en temps voulu de toutes les contributions annoncées était essentielle pour que le Centre puisse mener à bien les programmes et activités qui lui avaient été confiés, recruter

du personnel et des vacataires et s'assurer que toutes les obligations et contingences liées au personnel soient respectées. La situation financière au moment du rapport ne permettrait pas au Centre de poursuivre ses activités au-delà de la mi-2023.

10. Le Conseil d'administration a prié le secrétariat de la CESAP d'établir une mise à jour écrite de la situation financière du Centre avant le 31 mars 2023, de manière à ce que la CESAP dispose d'informations récentes à sa soixante-dix-neuvième session. Il a également prié le secrétariat de poursuivre ses consultations avec le pays hôte du Centre en vue de faciliter davantage le versement des contributions et la mobilisation de ressources supplémentaires et d'améliorer la visibilité du Centre. Il a invité les membres et les membres associés de la CESAP à mobiliser des appuis financiers ou en nature en faveur du Centre et à jouer un rôle actif dans l'exécution et la mise en œuvre de son programme de travail.

11. Le Conseil d'administration a été informé que, le 16 novembre 2022, le secrétariat de la CESAP avait reçu une note verbale du Gouvernement de la République islamique d'Iran dans laquelle celui-ci assurait le secrétariat de son engagement à verser en temps voulu ses contributions annoncées au Centre, tout en faisant état de certaines difficultés à débloquer les fonds en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Il avait demandé l'appui des Nations Unies pour faciliter le décaissement des contributions au Centre qu'il avait annoncées, entre autres contributions.

12. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la situation administrative et financière du Centre.

D. Programme de travail du Centre (point 5 de l'ordre du jour)

13. Le Conseil d'administration était saisi du projet de programme de travail du Centre pour 2023.

14. Le (la) représentant(e) de la République islamique d'Iran a déclaré que, sur la base des conclusions et recommandations issues de la réunion consultative de haut niveau sur la gestion des informations relatives aux catastrophes, il serait bon d'inclure dans le programme de travail du Centre des études géodynamiques régionales qui seraient mises en œuvre dans le cadre d'une collaboration transfrontière et sur la base d'études scientifiques. Ces études pourraient utiliser des données existantes, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire d'en collecter de nouvelles, et ne nécessiteraient que des modélisations et des analyses entre pays limitrophes.

15. En réponse, le secrétariat a noté que la proposition pourrait être incluse dans le programme de travail stratégique pluriannuel approuvé (2021-2030), mais qu'elle devrait être examinée avec soin compte tenu du manque de ressources financières. Les partenariats et les collaborations dans ce domaine devaient être envisagés chaque fois que cela était possible.

16. Le Conseil d'administration a examiné puis approuvé le projet de programme de travail du Centre pour 2023.

E. Date et lieu de la huitième session du Conseil d'administration (point 6 de l'ordre du jour)

17. Le Conseil d'administration s'est félicité de l'offre faite par le Gouvernement du Tadjikistan d'accueillir sa huitième session, à une date qui sera déterminée ultérieurement.

F. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

18. Le (la) représentant(e) du Pakistan a noté qu'en raison de l'insuffisance des ressources financières, le Centre ne pouvait pas fournir de services et suggéré qu'il conviendrait de demander aux États de s'engager à verser un montant minimum pour permettre au Centre de réaliser son potentiel.

19. En réponse à cette demande, le secrétariat a rappelé que le Centre était une institution régionale de la CESAP et qu'il dépendait des contributions volontaires financières et en nature de ses membres. Cela dit, le secrétariat accueillerait volontiers toute contribution de ce type, qui témoignerait d'une volonté de collaboration et d'engagement.

G. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa septième session (point 8 de l'ordre du jour)

20. Le Conseil d'administration a approuvé la section du rapport contenant les questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention. Il a examiné puis approuvé le projet de compte rendu des travaux qui avait été communiqué à ses membres après la conclusion de la session. Le rapport final du Conseil d'administration sur les travaux de sa septième session devrait être soumis à la CESAP pour approbation à sa soixante-dix-neuvième session.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

21. Le Conseil d'administration a tenu sa septième session à Istanbul (Türkiye), le 7 décembre 2022. Le Secrétaire général adjoint du Comité national pour la CESAP du Cambodge, M. Nou Keosothea, et la Secrétaire exécutive de la CESAP ont prononcé des déclarations liminaires.

B. Participation

22. Les représentantes et représentants des membres du Conseil d'administration ci-après ont été présents : Bangladesh ; Cambodge ; Inde ; Iran (République islamique d') ; Macao (Chine) ; Mongolie ; Tadjikistan et Türkiye.

23. Les représentantes et représentants des pays membres de la CESAP ci-après étaient présents en tant qu'observateurs : Maldives et Pakistan.

C. Élection du Bureau

24. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant :

Président : M. Muhammet Maruf Yaman (Türkiye)

Vice-Président : M. Vafo Ashurzoda (Tadjikistan)

D. Ordre du jour

25. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :

a) Déclarations liminaires ;

- b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités du Centre depuis la sixième session du Conseil d'administration, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail stratégique du Centre et de son programme de travail pour l'exercice biennal 2021-2022.
 3. Rapport sur les résultats de la réunion consultative de haut niveau sur la gestion de l'information sur les catastrophes, tenue à Istanbul (Türkiye), les 6 et 7 décembre 2022.
 4. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre.
 5. Programme de travail du Centre.
 6. Date et lieu de la huitième session du Conseil d'administration.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa septième session.

D. Manifestations parallèles

26. La réunion consultative de haut niveau sur la gestion de l'information sur les catastrophes s'est tenue à Istanbul (Türkiye), les 6 et 7 décembre 2022, en marge de la septième session du Conseil d'administration.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
	Rapport sur les activités du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes depuis la sixième session du Conseil d'administration	2
	Rapport sur les principaux résultats de la réunion consultative de haut niveau sur la gestion de l'information sur les catastrophes, tenue à Istanbul (Türkiye), les 6 et 7 décembre 2022	3
	Rapport sur la situation administrative et financière du Centre	4
	Projet de programme de travail du Centre pour 2023	5
ESCAP/APDIM/GC/2022/1	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa septième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APDIM/GC/2022/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
	List of participants	1
	Information for participants	1
	Tentative programme	1

Annexe II

Réunion consultative de haut niveau sur la gestion de l'information sur les catastrophes (Istanbul (Türkiye), 6 et 7 décembre 2022)

1. S'appuyant sur les résultats des réunions précédentes, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, en coopération avec l'Autorité turque de gestion des situations d'urgence et des catastrophes, a organisé une réunion consultative de haut niveau sur la gestion de l'information sur les catastrophes qui s'est tenue à Istanbul (Türkiye), les 6 et 7 décembre 2022. La réunion avait pour objectif de déterminer les moyens de renforcer la gouvernance des données sur les risques et la gestion de l'information sur les catastrophes afin d'améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte précoce des risques de catastrophe, y compris de leur impact.

2. Lors de trois sessions, des présentations de fond ont été faites concernant : la gouvernance et la politique des données sur les risques de catastrophe ; la gouvernance des données sur les risques pour la surveillance, la prévision des effets et l'alerte précoce ; le rôle de la gouvernance des données dans la surveillance, la prévision et l'alerte précoce propres à un risque donné.

3. Les participantes et les participants à la première session ont noté qu'il importait d'appliquer un ensemble commun de définitions et de normes afin de faciliter la collaboration au niveau national entre les ministères, les institutions et les autres parties prenantes. À cet égard, ils ont également noté qu'il était important d'intégrer formellement les dispositions et mécanismes institutionnels de gouvernance des données sur les risques dans les politiques nationales pertinentes. Au niveau régional, il était nécessaire de collaborer plus étroitement, sur la base d'un ensemble commun de définitions et de normes, pour faciliter la surveillance et la gestion transfrontières des risques de catastrophe. Le (la) représentant(e) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a invité les gouvernements à envisager d'adopter la recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des risques critiques.

4. En outre, les participantes et les participants à la première session ont souligné la nécessité de veiller à ce que les questions de gouvernance des données sur les risques de catastrophe soient prises en compte au sens le plus large dans le discours politique mondial sur la gouvernance des données et noté qu'il importait de poursuivre, dans la mesure du possible, des politiques de données ouvertes fondées sur les principes de transparence et de responsabilité. Ils ont également souligné l'importance de la mise en commun des expériences et des compétences entre les pays.

5. Les participantes et les participants à la deuxième session ont rappelé l'importance cruciale de la mise en place de systèmes d'alerte précoce, notamment dans le cadre d'une approche multipartite mobilisant l'ensemble de la société. En ce qui concerne les prévisions des impacts, les intervenant(e)s ont souligné qu'il importait de combiner la modélisation, y compris celle des changements climatiques, avec des analyses et des prévisions des impacts aux niveaux national et régional. Les participantes et les participants ont reconnu l'importance de l'application des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, la télédétection et les systèmes d'information géospatiale, à tous les stades du cycle de gestion des risques de catastrophe.

6. Les participantes et les participants à la troisième session ont entendu des présentations sur les tremblements de terre, les inondations, les feux de forêt, les tsunamis et les tempêtes de sable et de poussière. Tou(te)s les intervenant(e)s ont évoqué l'importance cruciale d'une coordination étroite dans la collecte, le partage, l'analyse et l'application des données par les différentes entités mobilisées dans la gestion des risques de catastrophe et souligné l'utilité des solutions basées sur l'infrastructure des données spatiales. À cet égard, toutes les présentations ont mis l'accent sur la pertinence des données socioéconomiques aux fins de l'évaluation des vulnérabilités, de l'établissement de prévisions des catastrophes et de leur impact et de la mise en place des systèmes d'alerte. Les intervenant(e)s ont également souligné la nécessité d'une comptabilité et d'une déclaration précises des pertes liées aux catastrophes.

7. En conclusion, les participantes et les participants à la réunion ont prié le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes d'assurer le suivi, en consultation avec les organismes des Nations Unies et les entités régionales compétents, de toutes les questions examinées lors de la réunion, dans le cadre de son mandat et sous réserve de la disponibilité des ressources, en mettant particulièrement l'accent sur la question de la politique et des orientations en matière de gouvernance des données sur les risques de catastrophe et sur le renforcement de la collaboration régionale en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris sur les questions transfrontières entre les pays concernés, le cas échéant. Les participantes et les participants ont également prié le Centre de faciliter la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques relatives à la gestion des informations relatives aux risques de catastrophe entre ses membres.

Annexe III

**État financier du Centre Asie-Pacifique pour le développement de
la gestion de l'information sur les catastrophes pour l'année
terminée le 31 décembre 2022**
(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Contributions	14 000
Intérêts créditeurs	5 527
Recettes totales	19 527
<i>Moins : dépenses</i>	
	(905 540)
Solde net (déduction faite des dépenses)	(886 013)
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2022	1 815 340
Remboursement aux donateurs	–
Montant disponible au 31 décembre 2022	929 327

Annexe IV

État financier du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour l'année terminée le 31 décembre 2022, par élément de projet
(En dollars des États-Unis)

	<i>Renforcer la gestion de l'information sur les catastrophes dans la région Asie-Pacifique dans le cadre de l'évolution du programme de développement pour l'après-2015</i>	<i>Appui institutionnel au Centre (multidonateurs)</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>			
Contributions	–	14 000	14 000
Intérêts créditeurs	5 190	337	5 527
Recettes totales	5 190	14 337	19 527
<i>Moins : dépenses</i>			
	(905 540)	–	(905 540)
Solde net (déduction faite des dépenses)	(900 350)	14 337	(886 013)
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2022	1 757 765	57 575	1 815 340
Remboursement aux donateurs	–	–	–
Montant disponible au 31 décembre 2022	857 415	71 912	929 327

Annexe V

Contributions en espèces versées au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour les années terminées le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/Région</i>	<i>Pour l'année terminée le 31 décembre 2021</i>	<i>Pour l'année terminée le 31 décembre 2022</i>
Iran (République islamique d')	1 211 850	–
Cambodge	2 000	4 000
Macao (Chine)	10 000	10 000
Total	1 223 850	14 000